

# PLAN LOCAL D'URBANISME



## ANNEXE 3: GESTION DES DECHETS

<b>Révision prescrite le :</b>	21 Juin 2010
<b>Arrêtée le :</b>	6 Mars 2017
<b>Approuvée le :</b>	11 Décembre 2017
<b>Exécutoire à compter du:</b>	18 Décembre 2017

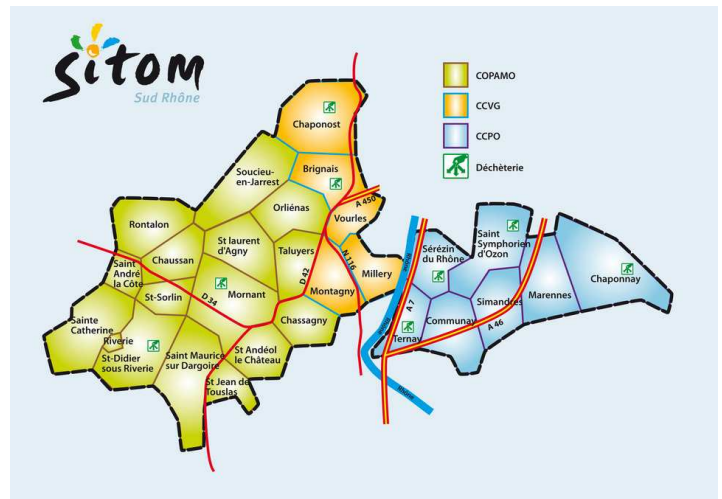
Modification n°1 approuvée le : 15 Avril 2019

Exécutoire à compter du : 29 Avril 2019

La commune d'Orliénas a délégué la gestion des déchets à la **Communauté de Communes du Pays Mornantais (C.O.P.A.M.O.)** qui adhère au SITOM Sud Rhône

Le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SITOM) Sud-Rhône a été créé en 1987.

Il regroupe 28 communes du Sud-Ouest lyonnais réparties en trois communautés de communes et deux communes hors communauté (Marennes et Chaponnay).



## La collecte et le traitement des déchets

### La collecte des ordures ménagères

Le traitement des ordures ménagères est un service public obligatoire à la charge des communes. Les opérations relevant de ce service se répartissent en deux phases :

- La compétence de collecte (ordures ménagères, tri sélectif en porte à porte ou points de collectes, déchetteries).
- La compétence de traitement (centre de tri, enfouissement, incinération, etc.).

**Sur la commune d'Orliénas**, les ordures ménagères sont collectées en porte-à-porte une fois par semaine, **le mercredi matin**.

La commune incite les particuliers à se doter de conteneurs gris proposés à des tarifs intéressants.

Elles sont ensuite acheminées vers l'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) de Lyon-Gerland.

**Nota** : les déchets non autorisés sont : les déchets verts, gravats, cartons, cendres.

### La collecte sélective

Elle fait l'objet de Points d'apport volontaire avec des conteneurs pour emballages et plastiques, verre, journaux-magazines-papiers.

**Cinq points** d'apport volontaire de déchets (silos jaunes, bleus et verts) sont disposés dans certains lieux de la commune : Parking du cimetière, Route de Bonneton, Route de Trêve de Gain, chemin des Tuileries, Parking du stade.

1 container à piles est située aussi dans le hall de la Mairie.

### 1. Déchèterie pour les particuliers :

La déchèterie la plus proche de la commune d'Orliénas se trouve à Brignais, rue des Ronzières:

Horaires d'ouverture :

Du lundi, Mercredi Jeudi et vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Le samedi : de 10h00-12h30/ 14h00-18h00.

Les habitants d'Orliénas disposent aussi d'une déchetterie à Mornant, lieu-dit « Le Jonan »:

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Le samedi : de 9h à 18h.

#### Règles de fonctionnement :

- Pour accéder aux déchetteries, il faut être muni d'une carte d'accès gratuite et disponible à la mairie sur justificatif de domicile
- Dépôts autorisés à raison de 2m<sup>3</sup>/jour et par déchets sauf pour les végétaux (4m<sup>3</sup>/jour).
- Tri nécessaire avant le dépôt dans les bennes (exemple : les cartons devront être vidés de leurs films plastiques intérieurs et du polystyrène.
- Les camions plateau ne sont plus autorisés sur les déchetteries pour des raisons de sécurité.

**Liste des déchets acceptés :** encombrants / déchets verts / gros cartons / ferraille / bois / gravats / plaques de plâtre / batteries / huiles minérales / huiles végétales / déchets d'équipements électriques et électroniques / piles / déchets dangereux des ménages / néons et ampoules basse consommation / cartouches d'encre / capsules de café en aluminium.

### 2. Déchèterie pour les professionnels :

La déchèterie destinée aux professionnels est située route de Brignais, à Saint-Genis-Laval.

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : de 7h15 à 12h et de 13h à 18h.

Le samedi : de 8h à 14h.

Il est obligatoire de présenter à l'entrée un justificatif de domicile de l'entreprise.

## Les collectes spécifiques

### **La collecte des plastiques agricoles**

La collecte, organisée une fois par an, et le recyclage des déchets d'origine agricoles ont été mis en place conjointement par la C.C.P.M. et la Chambre d'Agriculture du Rhône dans le cadre du contrat global de Développement Rhône P.L.U.R.I.E.L.

Elle concerne les déchets suivants :

Les films de serre, films de palette, sacs d'engrais, films d'ensilage et d'enrubannage, film de paillage, gaine noire d'irrigation souple, films p17, ficelle, filet de balles rondes, tube, tuyau d'irrigation autre et filet par-grêle. Les EVPP (Emballages Vides des Produits Phytosanitaires) et les bidons de lessives sont collectés dans le même cadre.

SITOM Sud-Rhône - Production de déchets par habitant (en kg)	2008	2009	2010	2011	2014
Ordures ménagères	211,1	193,13	194,71	192,6	191,17
Collecte sélective	93,9	83,38	88,77	85,24	86,4
Déchetteries	304	251,42	226,1	243,6	240,02
<b>Total</b>	<b>609</b>	<b>527,93</b>	<b>509,58</b>	<b>521,44</b>	<b>517,59</b>

Source : SITOM Sud-Rhône

### A l'échelle du syndicat :

- La production d'ordures ménagères baisse depuis 2008. Elle est inférieure à la moyenne en Rhône Alpes (227 kg/hab/an)
- La collecte sélective se stabilise depuis 2008. L'augmentation constatée depuis 2011 est essentiellement liée au verre. Il est aussi noté en parallèle une augmentation du taux de refus lié aux indésirables déposés dans les bacs jaunes : vêtements, médicaments, ordures ménagères ...
- En revanche, le volume récolté par les déchetteries est en baisse depuis 2008, mais reste supérieur aux tonnages en Rhône Alpes (210 Kg/hab/an).

## Le compost

**30 % des ordures ménagères** sont composées de déchets biodégradables qu'il est possible de retraiter sur place.

Le compostage est la manière la plus simple et la moins coûteuse pour transformer les déchets biodégradables (feuilles mortes, tontes de pelouses, épluchures, marc de café, sachets de thé,...) en une matière organique destinée à enrichir le sol.

Le SITOM a mis en place une politique de compostage depuis le 1er juillet 2007 afin de réduire le volume des ordures ménagères collectées et incinérées.

La commune incite tous les habitants à se doter de composteurs à des prix attractifs.

Grâce au compostage, il est possible de valoriser **entre 40 et 70 Kg/hab/an d'ordures ménagères résiduelles**.

Pour les années à venir, ce mode de traitement devra être favorisé, afin de réduire les déchets à la source.

### Création d'une plateforme de co-compostage sur le territoire de la COPAMO.

Actuellement, les déchets verts collectés en déchèterie sont récupérés par diverses sociétés via les exploitants des 8 déchèteries. Le Sitom envisageait de valoriser ses propres déchets verts via une plateforme de co-compostage en installant une unité de broyage. Cet investissement, non rentable pour le SITOM, n'a pu être fait sur fonds propres. Pour obtenir des résultats fiables, une étude de faisabilité a été réalisée. Des porteurs de projets privés (agriculteurs) ont, à Mornant, monté une telle plateforme.

Cet équipement, ouvert en mai 2010, accueille professionnels, collectivités et particuliers.

## Situation au regard des orientations du PLU

Les orientations du Plan Local d'Urbanisme proposent de **maîtriser l'évolution de la population** et de limiter **les constructions nouvelles aux secteurs déjà construits et équipés**.

Ainsi, la réalisation du PLU ne modifie pas l'organisation de la chaîne de collecte, de tri et de traitement, qui semble suffisante pour répondre aux besoins de la population nouvelle.

<sup>1</sup> Source SITOM Sud-Rhône

## Comment éliminer mes déchets d'exploitation ?

### Liste des exutoires pour les déchets d'exploitation

Les déchèteries publiques étant fermées aux entreprises, artisans et commerçants, voici la liste non exhaustive des exutoires privés :

#### Communauté de communes du pays de l'Ozon

- Végétaux : **COVALE**, Z.I et portuaire de Solaize, 69360 Ternay,
- Ferraille:
  - **DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT**, RD 147, Quartier Gare 69780 Saint Pierre De Chandieu, 04 78 40 36
  - **DELABRE ENVIRONNEMENT**, 312, route de Beaucaire, 69700 Loire s/ Rhône, 04 78 73 01 75
- Gravats: **REYMOND RHONE SUD MATERIAUX**, 62 route de Gravignan, 69360 TERNAY, 04 37 20 14 80

#### Communauté de communes du pays Mornantais

- **DMS**, chemin de la Rosette, 69440 TALUYERS, 04 78 48 76 78 pour DIB, bois, gravats, végétaux
- **SOPRODEM**, ZA de la Madelaine, lieu dit le Chambon, 69440 St MAURICE s/ DARGOIRE, 06 28 19 19 85/ 04 77 29 61 10 pour béton, pierres, déblais (non recyclables), métaux, ferrailles, bâches ou films plastiques, lampes et néons
- **Compostière des Coteaux du Lyonnais** (derrière la déchèterie de Mornant) Mornant Lieu Dit « le Jonan » 06 14 61 83 26 pour végétaux, branches
- **Dupuy Environnement**, 107 rue Moron, 69440 St LAURENT D'AGNY, 04 78 57 57 67, pour béton, pierres, céramiques, tuiles, gravats, plâtre, déblais (non recyclables), plastiques, PVC, métaux, bois, pneus, ferrailles, bâches plastiques, peintures, bidons souillés, souches et branches
- **MGB**, rue Frédéric Monin, 69440 MORNANT, 04 78 48 20 23, pour béton, pierres, céramiques et tuiles triés, gravats, déblais inertes de classe 3

#### Communauté de communes de la vallée du Garon

- DIB, bois, végétaux, ferraille, plastiques, peintures, déchets électriques: **RHONE ENVIRONNEMENT**, route de Brignais, RD342, Saint Genis Laval, 04 78 59 00 11
- **COVED**, rue du Broteau, 69540 IRIGNY, 04 72 66 26 45/ 06 42 60 44 34, pour déchets inertes (terres, tuiles béton...), végétaux, bois, métaux ferreux et non ferreux, films plastiques, déchets industriels banals (laine de verre, placoplâtre...), néons, lampe basse consommation, déchets d'équipements électriques et électroniques

**Information** : Seuls les cartons sont acceptés en déchèterie (en quantité modérée) à condition de présenter un justificatif de domicile.